

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absente excusée :**

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

**Absentes :** LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie.

**Secrétaire de séance :**

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

**Acceptation de la proposition commerciale de la SAUR pour l'installation d'une réserve incendie à Fenouillère et autoriser M. Le Maire à déposer un dossier d'aide au financement au titre du Fonds Vert**  
- Délibération n° DEL2025-04-25

M. Le Maire présente aux conseillers la proposition commerciale de la SAUR pour l'installation d'une réserve incendie de 60 m<sup>3</sup> à Fenouillère.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition commerciale de la SAUR,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition commerciale de la SAUR relative à l'installation d'une réserve Incendie de 60 m<sup>3</sup> à Fenouillère pour un montant de 61 608,35 € TTC ;

☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis ;

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

☞ **Article 3 :** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif commune, en dépenses d'investissements, à l'article 231 ;

☞ **Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier d'aide au financement au titre du Fonds Vert pour le projet précité.

Adoptée à la majorité des votants  
(11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

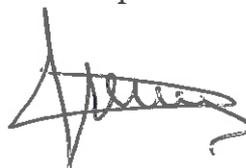
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 3 avril 2025,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO





Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.